



RÉGIE MALOULINE DE L'EAU

[www.rme.saint-malo.fr](http://www.rme.saint-malo.fr)



Guillaume PERRIN,  
Président de la RME

Après une année 2022 marquée par une sécheresse très importante, 2023 aura vu sur nos bassins versants les réserves en eau se reconstituer grâce à une pluviométrie un peu plus importante (697 mm contre 600 en 2022) mais surtout beaucoup mieux répartie dans le temps et les saisons.

Cette recharge des barrages ne doit pas nous faire oublier que nos ressources en eau sont limitées et précieuses. Si les acteurs de la gestion de l'eau s'activent pour trouver de nouvelles ressources, il est avant tout primordial de réduire nos consommations et pertes en eau. Et chacun à son niveau a le pouvoir d'agir !

C'est ce qui pousse la RME, depuis bientôt douze ans, à tout mettre en œuvre pour améliorer sans cesse les performances du réseau d'eau potable de la ville de Saint-Malo. Le renouvellement intensif du réseau et des branchements ainsi que la recherche active des fuites se traduisent depuis quatre ans par des rendements de réseau remarquables voire exceptionnels (92% en 2022, 95% en 2023), correspondant d'une année sur l'autre à une économie d'environ 250 000 m<sup>3</sup>, soit l'équivalent d'un mois de consommation de la ville. C'est dans cette continuité que la RME a engagé depuis octobre 2023 un grand chantier de renouvellement de 6 km d'une des canalisations principales de la ville pour lequel nous bénéficions d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur d'un million d'euros, soit 20 % du montant global du chantier (5M€). Les économies réalisées sur la ressource nous ont incité par ailleurs à accentuer la progressivité de nos tarifs tout en limitant leur augmentation, points sur lesquels nous demeurons particulièrement attentifs.



## Les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024

→ La RME subit depuis deux ans un accroissement sensible de ses charges, au premier rang desquelles les achats d'eau au Syndicat de Production Eau du Pays de Saint-Malo dont le prix au m<sup>3</sup> a augmenté de 11.6% en 2022, 11.8% en 2023 et 5.1% en 2024.

Le Conseil d'Administration a pu néanmoins voter une hausse limitée des tarifs de vente d'eau (de 2.4 % à 3.1 %), malgré la forte inflation enregistrée ces deux dernières années à des taux [4.9 % et 5,2%] inédits depuis trente ans.

→ Plus globalement, les tarifs de l'assainissement baissant cette année de manière significative, les factures globales [eau + assainissement] devraient en toute logique ne pas excéder celles de 2023.

Voir tarifs complets sur le site : [www.rme.saint-malo.fr](http://www.rme.saint-malo.fr)

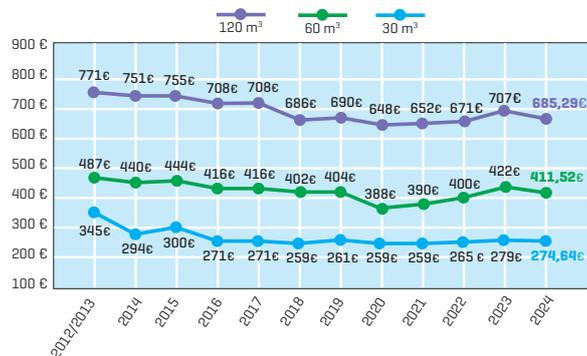
→ **Abonnement pour tous les usagers domestiques**  
[compteurs de Ø 15 mm] : **7,2 € HT par mois (86 € HT/an).**

→ **Consommation selon 4 tranches tarifaires par an :**  
**0 à 120 m<sup>3</sup> : 0,990 €/m<sup>3</sup>    201 à 1 000 m<sup>3</sup> : 1,560 €/m<sup>3</sup>**  
**121 à 200 m<sup>3</sup> : 1,115 €/m<sup>3</sup> > 1 000 m<sup>3</sup> : 1,605 €/m<sup>3</sup>**

### Évolution du coût annuel TTC facture Eau potable

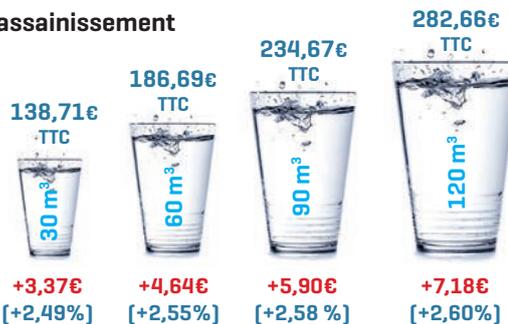


### Evolution du coût annuel TTC facture Eau + assainissement

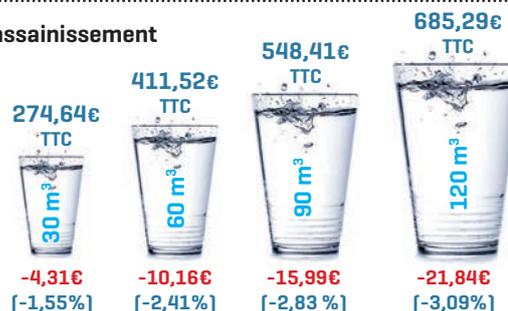


### Tarifs 2024 TTC de l'eau potable selon consommations annuelles

#### Hors assainissement



#### Avec assainissement



À titre de comparaison, la bouteille d'eau de source [la moins chère] revient à 130€ le m<sup>3</sup> !

## Economies d'eau :



→ Retrouvez d'autres conseils ainsi que ce flyer et autres affiches téléchargeables sur notre site internet.

## Changement de délégataire pour la gestion de l'assainissement collectif

Saint-Malo Agglomération qui a la compétence eau et assainissement depuis 2018 a attribué la gestion de l'assainissement collectif sur son territoire pour la période 2024-2028 à deux délégataires : SUEZ et VEOLIA. La gestion de ce service sur la ville de Saint-Malo, jusqu'ici assurée par VEOLIA le sera désormais par SUEZ. Toutes les informations sur le site de SMA : [www.stmalo-agglomeration.fr](http://www.stmalo-agglomeration.fr)

**RME continuera cependant à émettre des factures uniques pour l'eau et l'assainissement.** Les coordonnées du nouveau délégataire SUEZ sont indiquées en bas de cette page et le seront également sur vos prochaines factures.

**IMPORTANT :** que ce soit à l'accueil dans nos bureaux, par téléphone ou sur votre espace abonné, pour effectuer vos démarches, munissez-vous toujours de :  **votre n° de contrat à 6 chiffres situé en haut de votre facture.** Votre espace abonné : inscription avec votre adresse mail et votre mot de passe personnel. Ensuite vous devrez **lier votre contrat** à l'aide de votre numéro de contrat et de votre clef de sécurité en allant dans l'onglet "mon compte" situé en haut à droite de votre espace abonné.

### Gestion de l'Eau Potable

Pour joindre la RME :

**Service Abonnés :** Tél. 02 99 20 35 00  
[lundi au vendredi : 8h -12h / 13h 30 - 17h]

**Service Travaux**

[devis, demande d'intervention...]:

Tél. 02 99 20 38 35

Web : [www.rme.saint-malo.fr](http://www.rme.saint-malo.fr)

Courriel : [contact@rme.saint-malo.fr](mailto:contact@rme.saint-malo.fr)

Par courrier ou à nos bureaux

### Gestion de l'Assainissement Collectif

Pour joindre SUEZ :

Numéro client : 02 77 43 43 43

Numéro d'urgence technique :

02 77 43 43 30

Site : [toutsurmoneau.fr](http://toutsurmoneau.fr)

Accueil client : 4-6 rue des Petits Champs

35400 Saint-Malo

Ouvert le mardi de 9h à 13h

et le jeudi de 13h à 17h

### Gestion de l'Assainissement

**Non Collectif (SPANC)**

Pour joindre Saint-Malo Agglomération (SMA) :

Contactez la Direction de l'eau et de l'Assainissement.

Service du SPANC :

[accueil@stmalo-agglomeration.fr](mailto:accueil@stmalo-agglomeration.fr)

## Comment payer vos factures :

Tous les modes de paiement sont admis à la RME :

→ **en vous déplaçant** à nos bureaux au 40 Bd des déportés à Saint-Malo ( pour les espèces, se rendre au bureau de poste avec la facture à régler)

→ **en ligne** sur votre espace abonné

→ **par téléphone** → **ou par courrier**

**Si vous avez des difficultés financières,** demandez-nous un échéancier ou contactez directement l'organisme social (CCAS/CDAS) dont vous dépendez qui saura vous accompagner dans vos démarches.

## Conseils pratiques

**En période de froid, protégez vos compteurs ! :** si les compteurs sont la propriété de la Régie Malouine de l'Eau, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection.

**Pour vous éviter les fuites et dégâts des eaux :** pensez à fermer votre robinet avant compteur lors d'absences prolongées (résidences secondaires, vacances...)

**Relève de l'index du compteur :** vous étiez absent lors du passage du releveur et il n'a pas eu accès à votre compteur ? Communiquez-nous votre index (uniquement les chiffres noirs) en passant par votre espace abonné, par mail à [contact@rme.saint-malo.fr](mailto:contact@rme.saint-malo.fr) ou par téléphone si vous ne pouvez pas faire autrement.

Tous les agents de la RME ont une **carte professionnelle** qu'ils pourront vous présenter sur simple demande. Ils sont à votre service et nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

**SITE INTERNET [www.rme.saint-malo.fr](http://www.rme.saint-malo.fr) :**

notre site a été modernisé en 2022. Vous y trouverez de nombreuses informations.



La Régie Malouine de l'Eau est à votre service

RME · Régie Malouine de l'Eau · 40, Bd des Déportés · CS 11709 · 35417 SAINT-MALO

Tél : 02 99 20 35 00 · Courriel : [contact@rme.saint-malo.fr](mailto:contact@rme.saint-malo.fr)